



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

État de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil
sur les comptes annuels 2021

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie (actuellement comptabilité financière et analytique), gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

Motifs de l'opinion avec réserve

À la suite d'erreurs du passé et d'opérations comptables de perception qui ne sont pas encore toutes correctement traitées par l'interface mise en place, certains comptes de bilan en lien avec la perception des impôts n'ont pas pu être justifiés par le Service des contributions (SCCO), en partie en raison des délais imposés pour le bouclage.

Compte tenu de cette situation, il est possible que les actifs et passifs ne soient pas exhaustifs et que l'impact enregistré sur le résultat soit incorrect, pour un montant toutefois non susceptible d'influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 23 mars 2022

Contrôle cantonal des finances
Le chef de service



Philippe Godet
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Distribution (en pdf) :

- Aux membres du Grand Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil ;
- Monsieur Laurent Favre, président du Conseil d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement ;
- Monsieur Laurent Kurth, vice-président du Conseil d'État, chef du Département des finances et de la santé ;
- Monsieur Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture ;
- Madame Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale ;
- Madame Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports ;
- Madame Séverine Despland, chancelière d'État ;
- Monsieur Patrick Aubry, chef du Service financier.

Le présent rapport est public (art. 24 al. 1 LCCF).

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

TOME 1

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités
parapubliques

6. Comptes 2021 : États financiers audités

6.1. Bilan

Bilan (CHF)			Écart C2021 - C2020	
	Comptes 2020	Comptes 2021	CHF	%
1 ACTIF	3'931'794'017.44	3'834'504'413.56	-97'289'603.88	-2.5%
10 Patrimoine financier (PF)	2'144'118'442.19	2'048'821'720.31	-95'296'721.88	-4.4%
100 Disponibilités et placements à court terme	128'505'026.91	108'179'339.18	-20'325'687.73	-15.8%
101 Créances	582'421'110.17	441'362'213.31	-141'058'896.86	-24.2%
102 Placements financiers à court terme	40'028'351.51	52'228'350.66	+12'199'999.15	+30.5%
104 Actifs de régularisation	1'227'400'638.56	1'302'222'602.65	+74'821'964.09	+6.1%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'006'187.46	6'523'913.52	-482'273.94	-6.9%
107 Placements financiers	21'130'775.61	1'339'581.52	-19'791'194.09	-93.7%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	137'626'351.97	136'965'719.47	-660'632.50	-0.5%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'787'675'575.25	1'785'682'693.25	-1'992'882.00	-0.1%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'104'379'612.15	1'107'254'669.99	+2'875'057.84	+0.3%
142 Immobilisations incorporelles	12'246'204.66	14'240'113.04	+1'993'908.38	+16.3%
144 Prêts	126'372'682.55	124'068'600.90	-2'304'081.65	-1.8%
145 Participations, capital social	392'721'383.35	406'209'239.33	+13'487'855.98	+3.4%
146 Subventions d'investissements	151'955'692.54	133'910'069.99	-18'045'622.55	-11.9%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	3'931'794'017.44	3'834'504'413.56	-97'289'603.88	-2.5%
20 Capitaux de tiers	3'607'581'393.52	3'535'585'527.63	-71'995'865.89	-2.0%
200 Engagements courants	1'260'215'043.91	1'263'140'330.17	+2'925'286.26	+0.2%
201 Engagements financiers à court terme	462'549'933.29	448'760'617.26	-13'789'316.03	-3.0%
204 Passifs de régularisation	177'602'778.80	186'091'335.88	+8'488'557.08	+4.8%
205 Provisions à court terme	93'996'497.96	59'453'764.02	-34'542'733.94	-36.7%
206 Engagements financiers à long terme	1'526'564'277.72	1'509'963'450.07	-16'600'827.65	-1.1%
208 Provisions à long terme	72'650'657.66	52'652'439.56	-19'998'218.10	-27.5%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	14'002'204.18	15'523'590.67	+1'521'386.49	+10.9%
29 Capital propre	324'212'623.92	298'918'885.93	-25'293'737.99	-7.8%
290 Financements spéciaux sous capital propre	87'125'956.84	88'355'001.75	+1'229'044.91	+1.4%
291 Fonds	69'000'901.67	55'461'906.73	-13'538'994.94	-19.6%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	236'329'898.12	237'649'801.37	+1'319'903.25	+0.6%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	357'584'662.83	337'360'559.18	-20'224'103.65	-5.7%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	114'874'288.37	117'164'557.07	+2'290'268.70	+2.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-540'703'083.91	-537'072'940.17	+3'630'143.74	+0.7%

6.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021 CHF	Écart C2021 - C2020 CHF	%
4 Revenus d'exploitation		2'232'462'677.89	2'136'069'310.17	2'313'818'686.79	+177'749'376.62	+81'356'008.90	+3.6%
40 Revenus fiscaux		1'056'912'378.92	983'963'900.00	1'041'494'913.98	+57'531'013.98	-15'417'464.94	-1.5%
41 Patentes et concessions		70'682'372.05	74'850'000.00	100'545'160.15	+25'695'160.15	+29'862'788.10	+42.2%
42 Taxes		209'557'079.40	195'606'033.00	200'392'077.24	+4'786'044.24	-9'165'002.16	-4.4%
43 Revenus divers		17'693'032.43	9'371'339.70	34'345'012.78	+24'973'673.08	+16'651'980.35	+94.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		8'966'197.67	19'210'802.00	16'339'292.05	-2'871'509.95	+7'373'094.38	+82.2%
46 Revenus de transfert		677'754'398.73	672'382'965.47	674'683'322.83	+2'300'357.36	-3'071'075.90	-0.5%
47 Subventions à redistribuer		190'897'218.69	180'684'270.00	246'018'907.76	+65'334'637.76	+55'121'689.07	+28.9%
3 Charges d'exploitation		2'293'118'113.35	2'257'740'295.53	2'376'370'588.95	+118'630'293.42	+83'252'475.60	+3.6%
30 Charges de personnel		456'213'111.95	461'803'251.00	463'820'794.71	+2'017'543.71	+7'607'682.76	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		175'003'455.60	174'605'037.57	204'544'304.45	+29'939'266.88	+29'540'848.85	+16.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif		40'013'478.31	42'055'291.10	37'874'028.40	-4'181'262.70	-2'139'449.91	-5.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		26'182'986.02	6'929'894.00	10'650'056.20	+3'720'162.20	-15'532'929.82	-59.3%
36 Charges de transfert		1'404'807'862.78	1'391'662'551.86	1'413'462'497.43	+21'799'945.57	+8'654'634.65	+0.6%
37 Subventions redistribuées		190'897'218.69	180'684'270.00	246'018'907.76	+65'334'637.76	+55'121'689.07	+28.9%
Résultat d'exploitation		-60'655'435.46	-121'670'985.36	-62'551'902.16	+59'119'083.20	-1'896'466.70	-3.1%
44 Revenus financiers		68'341'005.20	67'035'917.66	68'703'669.34	+1'667'751.68	+362'664.14	+0.5%
34 Charges financières		21'519'178.40	25'042'700.00	22'317'160.40	-2'725'539.60	+797'982.00	+3.7%
Résultat financier		46'821'826.80	41'993'217.66	46'386'508.94	+4'393'291.28	-435'317.86	-0.9%
Résultat opérationnel		-13'833'608.66	-79'677'767.70	-16'165'393.22	+63'512'374.48	-2'331'784.56	-16.9%
48 Revenus extraordinaires		20'880'830.47	87'675'568.00	22'972'821.80	-64'702'746.20	+2'091'991.33	+10.0%
38 Charges extraordinaires		6'246'720.32	0.00	3'285'633.60	+3'285'633.60	-2'961'086.72	-47.4%
Résultat extraordinaire		14'634'110.15	87'675'568.00	19'687'188.20	-67'988'379.80	+5'053'078.05	+34.5%
Résultat total		800'501.49	7'997'800.30	3'521'794.98	-4'476'005.32	+2'721'293.49	+339.9%

6.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021 CHF	Écart C2021 - C2020 CHF	%
5 Dépenses d'investissement		75'715'732.50	140'409'512.81	109'866'355.22	-30'543'157.59	34'150'622.72	+45.1%
50 Immobilisations corporelles		40'412'045.16	75'621'822.77	48'415'573.35	-27'206'249.42	8'003'528.19	+19.8%
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-	-	-	-	--
52 Immobilisations incorporelles		3'383'582.97	4'763'000.00	4'269'628.08	-493'371.92	886'045.11	+26.2%
54 Prêts		14'652'565.00	24'820'690.00	13'054'321.60	-11'766'368.40	-1'598'243.40	-10.9%
55 Participations et capital social		88'549.99	250'000.00	19'886'968.91	19'636'988.91	19'798'418.92	+22'358.5%
56 Propres subventions d'investissement		14'858'070.17	23'563'000.04	21'360'586.58	-2'202'413.46	6'502'516.41	+43.8%
57 Subventions d'investissements à redistribuer		2'005'079.25	5'535'000.00	2'879'276.70	-2'655'723.30	874'197.45	+43.6%
58 Investissements extraordinaires		315'839.96	5'856'000.00	-	-5'856'000.00	-315'839.96	-100.0%
6 Recettes d'investissement		23'845'158.38	55'554'812.41	46'740'927.12	-8'813'885.29	22'895'768.74	+96.0%
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier		-	-	3'287'757.21	3'287'757.21	-	--
61 Remboursements		-	-	-	-	-	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	--
63 Subventions d'investissements acquises		996'708.61	2'176'450.29	2'309'108.20	1'32'657.91	1'312'399.59	+131.7%
64 Remboursement de prêts		11'705'733.35	11'908'962.20	15'287'713.25	3'378'751.05	3'581'979.90	+30.6%
65 Transfert de participations		-	-	-	-	-	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement		9'118'794.47	33'831'599.92	22'934'039.61	-10'897'560.31	13'815'245.14	+151.5%
67 Subventions d'investissements à redistribuer		2'005'079.25	4'901'800.00	2'879'276.70	-2'022'523.30	874'197.45	+43.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires		18'842.70	2'736'000.00	43'032.15	-2'692'967.85	24'189.45	+128.4%
Investissements nets		51'870'574.12	84'854'700.40	63'125'428.10	-21'729'272.30	11'254'853.98	+21.7%

6.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2020	Comptes 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	800'501.49	3'521'794.98
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	61'805'596.36	59'194'290.26
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-4'937'136.36	6'396'453.77
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'416'670.99	-4'190'530.28
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	46'075'087.17	142'868'582.02
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-1'216'093.33	482'273.94
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	51'527'146.40	-72'826'327.99
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	0.00	2'344'316.71
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-152'068'144.86	2'012'806.60
+ Augmentation / - diminution des provisions	56'931'593.59	-54'540'952.04
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-4'290'357.26	6'511'674.42
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	14'381'390.85	-10'860'864.29
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-12'963'442.06	-16'613'931.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	52'629'471.00	64'299'586.40
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	23'863'069.58	43'417'265.91
+ Remboursements de prêts et de participations	11'705'733.35	15'287'713.25
+ Contributions acquises	10'130'060.88	25'207'243.81
+ Contributions à redistribuer	2'027'275.35	2'922'308.85
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-74'093'946.10	-86'566'718.28
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'489'681.69	-49'117'674.24
- Prêts et participations	-14'741'114.99	-13'209'180.76
- Propres contributions d'investissement	-14'858'070.17	-21'360'586.58
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'005'079.25	-2'879'276.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-50'230'876.52	-43'149'452.37
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	-40'000'000.00	-12'200'000.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-14'685'472.03	1'593'410.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-54'685'472.03	-10'606'590.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-104'916'348.55	-53'756'042.37
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	21'700'925.02	-17'079'916.58
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	17'863'038.44	-13'789'315.18
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	39'563'963.46	-30'869'231.76
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-12'722'914.09	-20'325'687.73
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	141'227'941.00	128'505'026.91
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'505'026.91	108'179'339.18
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	-12'722'914.09	-20'325'687.73

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

6.5. L'annexe aux comptes

6.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées

Les comptes de l'Etat de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre-autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

L'annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 52 alinéa 3 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Conformément à l'article 57 LFinEC, modifié le 08 décembre 2021, les comptes de résultats et bilans des institutions indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquelles l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés

en annexe des comptes pour autant que la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité. Les entités répondant à ces critères sont les suivantes : RHNE, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP (article 63 RLFInEC).

Principes comptables

Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
Patrimoine administratif		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Patrimoine financier		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. La constitution (ou dotation) de provision intervient ainsi lorsqu'un risque comptable est avéré mais au plus tard lors du bouclage en fin d'exercice en créant une charge au compte de résultats, la contrepartie étant une provision créée au bilan. Lorsque le risque se réalise, la charge correspondante est enregistrée en charge au compte de résultats, et la provision est utilisée (par une écriture au crédit du compte de charges concerné), neutralisant ainsi l'impact sur les comptes de l'exercice. Lorsque le risque n'est plus, ou si celui-ci diminue, la provision n'a plus de raison de subsister au bilan et elle doit être dissoute. Dès l'exercice 2021, et conformément à une modification de la LFinEC adoptée début 2022, la dissolution occasionne alors un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute. Cette modification proposée interdit d'utiliser le produit issu d'une dissolution de provision pour compenser un dépassement de crédit. La raison de cette interdiction est justifiée par le fait qu'aucune validation n'est requise pour la dotation ou constitution de provision. Cette nouvelle règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Dès le 1^{er} janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses couvre tout ou partie les dépenses cantonales de fonctionnement et d'investissements en lien avec les dites routes (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Le financement des dépenses d'investissements par un financement spécial déroge aux principes comptables du MCH2. Une modification de la LFinEC a été adoptée début 2022, afin d'ancrer dans la loi une exception aux principes comptables du MCH2 et permettant l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissements lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit (ce qui est actuellement le cas pour la LRVP).

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements. Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

6.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserves de politique budgétaire	Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	Réserves liées au patrimoine financier	Excédent/découvert du bilan	Capital propre
Solde au 31.12.2020	87'125'956.84	69'000'901.67	236'329'898.12	357'584'662.83	114'874'288.37	-540'703'083.91	324'212'623.92
Augmentation par compte	7'180'544.50	1'797'100.70	3'285'633.60	-	3'073'256.50	-	15'336'535.30
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	7'180'544.50	-	-	-	-	-	7'180'544.50
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	1'797'100.70	-	-	-	-	1'797'100.70
3894 Attribution aux réserves de politique budgétaire	-	-	3'285'633.60	-	-	-	3'285'633.60
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	3'073'256.50	-	3'073'256.50
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
Diminution par compte	5'951'499.59	15'336'095.64	1'965'730.35	20'224'103.65	782'987.80	-3'630'143.74	40'630'273.29
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	732'655.00	-	-	-	-	-	732'655.00
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	15'336'095.64	-	-	-	-	15'336'095.64
4894 Prélèvement aux réserves de politique budgétaire	-	-	1'965'730.35	-	-	-	1'965'730.35
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	20'224'103.65	-	-	20'224'103.65
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	782'987.80	-	782'987.80
6660 Remboursement subventions d'investissement Conf.	5'218'844.59	-	-	-	-	-	5'218'844.59
2990 Excédent de charges (+) / Excédent de revenus (-)	-	-	-	-	-	-3'521'794.98	-3'521'794.98
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-108'348.76	-108'348.76
Solde au 31.12.2021	88'355'001.75	55'461'906.73	237'649'801.37	337'360'559.18	117'164'557.07	-537'072'940.17	298'918'885.93

Financements spéciaux sous capital propre

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, les contributions fédérales attribuées en 2021 au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'180'554.50, et les prélèvements du fonds pour le financement des investissements à CHF 5'218'844.59 et des frais courants à CHF 732'655.

Réserves de politique budgétaire

Les comptes enregistrent une attribution de CHF 2'641'433 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct, ainsi qu'une attribution de CHF 644'200.60 à la réserve de politique conjoncturelle provenant d'une plus-value réalisée lors de la vente d'un bien du patrimoine financier. De plus, un prélèvement de CHF 1'965'730.35 a été réalisé à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFInEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 20'224'103.65.

Réserves liées au patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année (CHF 3'073'256.50). À noter que lors de la réévaluation du patrimoine de l'État au passage au MCH2 en 2018, un bien du patrimoine financier a été sous-évaluée. Lors de la vente du bien en question en 2021, une moins-value a été générée de CHF 782'987.80 qui a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier.

Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 3'521'794.98) et du transfert dans les comptes de l'État de la comptabilité du centre de langues Goethe et DELF au 31.12.2021 (CHF 108'348.76).

6.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2020	Mouvement annuel					État au 31.12.2021			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Total		166'647'155	35'260'489	4'518'748	-66'537'882	-25'371'471	-2'410'835	112'106'203	59'453'763	52'652'440	
Autres provisions		86'019'807	2'423'917	2'354'748	-25'979'403	-7'914'810	-	56'904'259	7'727'888	49'176'371	
Provision indemnités magistrats	AUUJ	60'000	-	-	-35'000	-25'000	-	-	-	-	Utilisation et dissolution d'une provision constituée en 2020 concernant une éventuelle indemnité supplémentaire due, en vertu de l'art. 28 LMSA.
Provision Magistrats	CHAN	45'120'505	-	-	-	-692'154	-	44'428'351	2'262'062	42'166'289	Ajustement mineur de la rente en fonction des rentiers ainsi que des conseillers d'Etat en fonction.
Provision découvert FDFN	DECS	163'935	-	-	-163'935	-	-	-	-	-	Utilisation de la provision à hauteur du découvert du FDFN, suite à la dissolution du fonds et la reprise des actifs et passifs de la fondation de droit public par l'Etat dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le désendettement (rapport 20.012).
RHT+ COVID-19	DECS	1'990'000	-	-	-355'138	-1'634'862	-	-	-	-	Le 6 novembre 2020, le Conseil d'Etat avait validé la création d'un nouvel outil de soutien cantonal en faveur des entreprises dont l'activité principale était temporairement interdite par les mesures sanitaires prises par le canton. Cela concernait notamment les restaurants, bars, discothèques, fitness ou encore les lieux de divertissement et de culture. Par arrêté du 25 novembre 2020, le Conseil d'Etat avait fixé le taux de ce complément à 25% de l'indemnité RHT pour les mois de novembre et décembre 2020. Cette provision avait pour objectif de garantir les paiements qui sont intervenus sur l'exercice 2021. Le montant final de ces paiements s'est fixé à CHF 957'614. La Confédération prendra à sa charge, via les cas de rigueur gérés par le NECO, le 65% du coût de la mesure. Il convient de rappeler ici qu'il n'était pas prévu que la Confédération participe à cette mesure lors de la constitution de la provision. Ainsi, la charge nette pour l'Etat atteint CHF 334'642. Ce montant est couvert par la provision. Le solde de la provision, env. CHF 1'655'000, est dissout. Le montant de la dissolution s'explique par deux éléments : - la participation de la Confédération qui n'était pas prévue lors de la constitution de la provision, - un nombre élevé d'entreprises qui étaient au bénéfice d'une autorisation RHT n'ont pas chômé ou ont placé moins de travailleurs que prévu en RHT. Certaines entreprises n'ont tout simplement pas déposé de demande de soutien cantonal.
Provision AIS	DECS	3'541'217	-	-	-1'310'876	-2'230'341	-	-	-	-	La provision a été dissoute, étant donné qu'elle n'était plus considérée comme une provision selon le MCH2.
Provision subvention FFPP	DFDS	4'125'000	-	-	-455'000	-	-	3'670'000	-	3'670'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duals dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030 et décret 414.111.2.
Provision Garantie HEARC BEJUNE	DFDS	2'667'300	-	-	-	-240'000	-	2'427'300	-	2'427'300	Découvert au bilan - part cantonale du canton de Neuchâtel
Provision Time UP	DFDS	116'500	-	-	-	-116'500	-	-	-	-	Conformément au concordat sur la détention pénale des mineurs, le canton de Neuchâtel se doit de construire un établissement fermé pour filles. Après analyse, cette mission a été attribuée à la Fondation Fribourg pour la Jeunesse (FFJ), et plus précisément au Foyer Time Out, qui réduira de 10 à 6 le nombre de places Time Out pour créer 4 places fermées pour filles. Le projet débutera au plus tôt en 2024 pour une phase pilote de 3 ans. Une provision avait été constituée pour répondre aux exigences de remboursement de l'OFJ dans le cadre des subventions à la construction. Le report du projet ainsi que la phase pilote durant laquelle aucune compensation financière n'est exigée de la part de l'OFJ permet de dissoudre la provision dès 2022.
Provision Restructuration CEFNA	DFDS	378'000	-	-	-335'000	-	-	43'000	43'000	-	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Provision CEFNA signalétique	DFDS	15'000	-	-	-	-15'000	-	-	-	-	Enlèvement des éléments extérieurs et intérieurs de signalétique suite à la cessation d'un établissement a été effectué avec des ressources internes sans coût additionnel
Provision COVID apprentis	DFDS	300'000	-	-	-300'000	-	-	-	-	-	Mesure complémentaire de soutien aux entreprises formatrices dans le cadre de la crise sanitaire. La provision a été entièrement utilisée en 2021.
Provision CIE, part cantonale	DFDS	300'000	-	590'000	-300'000	-	-	590'000	590'000	-	Provision liée à la révision de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises (CIE) y relatif.
Provision STAE - COVID	DFDS	1'935'000	-	-	-	-1'290'839	-	644'161	644'161	-	Le 18 juin 2021 le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les aides financières pour les cantons ayant pris des mesures en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics en lien avec le COVID-19. Le principe de financement fixé dans cette ordonnance est le même que celui prévu dans le cadre de l'ordonnance Covid-19 indemnisant les structures d'accueil extrafamilial (STAE) privées en finançant le tiers du manque à gagner lié à la part parentale non facturée durant la période de fermeture. Les deux tiers restant demeurant à charge des cantons. Bien que cette ordonnance ne soit pas obligatoire pour les cantons, il a été proposé de financer le manque à gagner pour la période du 17 mars au 31 mai 2020. Le manque à gagner pour la période concernée correspond à un montant de 0.65 million de francs déduction faite du tiers de ce manque à gagner qui sera assumé par la Confédération.
Provision rbt. Subv.Conf.	DFS	154'350	-	-	-154'350	-	-	-	-	-	Provision pour le remboursement de subvention à la Confédération du bâtiment des Couttons.
Aides COVID - culture	DESC	-	222'200	-	-	-	-	222'200	222'200	-	Dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, le service de la culture octroie des subventions. La présente provision concerne l'ensemble des subventions sur lesquelles une décision est intervenue en 2021 mais dont le versement interviendra en 2022, sous réserve de la présentation de preuves de réalisation du projet.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2020	Mouvement annuel					État au 31.12.2021			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Encouragement aux activités culturelles	DESC	-	1'078'938	-	-	-	-	1'078'938	1'078'938	-	Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance COVID 19 Culture, les dommages subis entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021 (période D) pouvaient être annoncés jusqu'au 30 novembre 2021. Toutefois, il n'a pas été possible de traiter durant le mois de décembre les 29 demandes parvenues au service de la culture. Les versements s'effectueront donc durant le mois de janvier et février 2022. En outre, certaines demandes soumises en période C, ont été réouvertes mais non encore validées par la commission. Finalement, des versements à des projets de transformation intercantonaux n'ont pas pu être réalisés car en attente d'une validation des autres cantons.
Etablissements pub. COVID-19	DESC	1'340'000	-	-	-167'346	-1'172'654	-	-	-	-	Provision pour le soutien extraordinaire sous forme d'aide à fonds perdus à verser aux entreprises du secteur hôtellerie-restauration afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) et à préserver autant que possible l'activité économique et les emplois. Utilisation et dissolution du solde de la provision créée en 2020.
Pass COVID	DESC	-	1'122'779	-	-	-	-	1'122'779	1'122'779	-	Provision pour le facteur de risque lié au pass sanitaire dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19
Cas de rigueur COVID-19	DESC	22'200'000	-	1'764'748	-22'200'000	-	-	1'764'748	1'764'748	-	Provision pour le soutien extraordinaire pour les cas de rigueur à verser aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique.
Provisions cautions	DESC	700'000	-	-	-	-350'000	-	350'000	-	350'000	Provision pour le cautionnement simple de l'Etat en garantie auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) d'un crédit de 350'000 francs, selon arrêté du 29 mars 2021.
Provisions cautions COVID-19	DESC	713'000	-	-	-84'385	-65'833	-	562'782	-	562'782	Provision pour le cautionnement solidaire de l'Etat en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19, nécessaire à leurs fonds de roulement.
Provision WEP 2030	DESC	200'000	-	-	-118'373	-81'627	-	-	-	-	Suite aux évolutions du système de transmission Polycorn, les frais annoncés de maintenance des équipements ont augmenté significativement. Une provision a été créée en 2020.
Litiges		21'284'694		2'164'000	-3'874'933	-3'751'158	-	15'822'603	12'346'534	3'476'069	
Divers litiges	DDTE	528'000	-	-	-	-528'000	-	-	-	-	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Divers litiges	DDTE	120'000	-	24'000	-	-	-	144'000	144'000	-	Suite à un incident ayant généré des dégâts matériels, la partie lésée revendique des dédommagements auprès de l'Etat tandis que le service concerné réfute toute responsabilité. L'affaire sera prochainement portée devant la justice et un verdict est attendu dans le courant de l'année 2022.
Divers litiges	DECS	504'300	-	-	-	-195'600	-	308'700	80'000	228'700	La provision relève du fait que le canton est tenu de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Charge foncière NECO	DESC	347'333	-	-	-	-207'318	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la prochaine vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.
Divers litiges	DFDS	150'000	-	-	-150'000	-	-	-	-	-	Recours admis par le Tribunal cantonal, annulation de la décision du département et convention d'indemnisation.
Divers litiges	DFS	15'128'952	-	2'140'000	-3'714'933	-2'762'251	-	10'791'768	7'904'914	2'886'854	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique. (y.c transfert de la provision LIMA MaD).
Divers litiges	DFS	14'859	-	-	-	-14'859	-	-	-	-	Litige sur demande d'honoraires supplémentaires pour le suivi de travaux de rénovations.
Divers litiges	DFS	4'217'620	-	-	-	-	-	4'217'620	4'217'620	-	Divers litiges principalement au service des contributions.
Divers litiges	DFS	273'630	-	-	-10'000	-43'130	-	220'500	-	220'500	Pour les cas Lresp, sont mentionnés tous les dossiers ouverts; l'Etat dispose d'une assurance RC, dont en principe le risque financier se limite par cas au montant de la franchise (CHF 10'000), et c'est ce montant qui figure dans la provision.
COVID : Rapport 20.048		59'342'654	-	-	-36'683'546	-13'705'503	-2'410'835	6'542'770	6'542'770	-	
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFDS	500'000	-	-	-500'000	-	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFS	46'880'000	-	-	-33'376'164	-7'102'643	-	6'401'193	6'401'193	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DDTE	6'781'000	-	-	-2'807'382	-3'898'618	-	75'000	75'000	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DESC	30'000	-	-	-	-30'000	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DECS	5'151'654	-	-	-	-2'674'242	-2'410'835	66'577	66'577	-	COVID - Rapport : 20.048
COVID : Amendement 20.036		-	32'836'571	-	-	-	-	32'836'571	32'836'571	-	
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DFDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DFS	-	24'860'735	-	-	-	-	24'860'735	24'860'735	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DDTE	-	4'519'736	-	-	-	-	4'519'736	4'519'736	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DESC	-	1'000'000	-	-	-	-	1'000'000	1'000'000	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DECS	-	2'456'100	-	-	-	-	2'456'100	2'456'100	-	COVID - Amendement 20.036

6.5.4. Tableau des participations

Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif						406'209'239
145 Participations, capital social						406'209'239
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'214'918	32.4%	810'000	717'633
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	918'721'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	183'950'600'000	1.6%	401'250	8'410'200
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	396'744'000	0.6%	459'096	2'292'777
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés	24'012'709	0.0%	1'000	1'250
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'465'593	40.0%	240'000	3'386'237
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'516'024	100.0%	1'564'289	1'516'024
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	12'727'314	0.1%	7'800	9'150
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'444'396	8.8%	600'000	1'980'388
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'165'282	9.8%	2'840'000	3'534'391

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; • attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. <p>La société n'a ni activité, ni personnel.</p>	39'124	100.0%	20'000	39'124
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	23'684'154	10.0%	3'000'000	2'368'415
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'942'952'000	2.5%	1'718'750	48'573'800
RHNE Réseau Hôpital neuchâtelois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	195'153'000	100.0%	200'000'000	195'153'000
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	266'502	2.5%	5'000	6'663
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques;	284'449	16.7%	24'000	47'409
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie	67'306'000	0.0%	4'040	9'000
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	202'991'000	2.4%	272'000	4'945'678
SelFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	139'509'790	2.7%	272'000	3'794'666
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'746'709	40.0%	8'000'000	9'498'684
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'376'126	66.1%	375'000	1'571'650
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'115'094	25.0%	712'780	279'197

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'267'000	8.3%	500'000	688'917
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'350'000	0.2%	25'960	70'352
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	19'617'256	46.8%	7'264'090	9'177'051
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'647'644	4.1%	500'000	1'256'051
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'779'900	19.7%	547'400	547'400
Partis sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'192'600	19.9%	237'500	237'500
Partis sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	696'800	21.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Renouelle à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	509'100	29.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'070'850	21.5%	230'000	230'000
Partis sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	919'900	32.6%	300'000	300'000
Partis sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	211'000	47.4%	100'000	100'000
Viteos SA		Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	189'296'167	2.5%	2'734'000	4'732'924

Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			1'339'582
107 Placements financiers			1'339'582
Total actions et parts sociales			789'582
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			700'295
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	89'285
Total placements à intérêts			550'000
Prêt Parking de la Gare			550'000

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2020 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, MCH Group SA et Sucre Suisse SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.
- Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) : valeur des fonds propres au 31.12.2020 avec prise en compte de la prévision des comptes de l'exercice 2021.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

6.5.5. Tableau des cautions et garanties accordées par l'État

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2021
Total							265'907'489
Alfaset							11'899'723
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	9'151'000
Prêt de CPCN de CHF 2'188'900	caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	1'488'420
Prêt de CPCN de CHF 542'578	caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	461'188
Prêt de CPCN de CHF 940'145	caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	799'115
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'180'000	caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							-
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							42'740
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	42'740
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							35'410'000
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'380'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	3'907'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	3'797'500
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	4'125'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	3'200'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP							1'247'583
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	456'000
Prêt de la BCN de CHF 445'583	caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	391'583
Centre pédagogique de Malvilliers							2'400'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'200'000	caution simple	Fds de roulement	3'200'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	2'400'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS							1'394'018
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	727'812
Prêt de CPCN de CHF 1'135'100	caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	748'720
Prêt de CPCN de CHF 438'246	caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	372'486
Développement économique							250'000
Prêt de la BCN de CHF 350'000	caution simple	Fds de roulement	350'000	27.04.2021	31.03.2026	1.00%	250'000
Diverses cautions Coopératives d'habitations							3'943'073
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	480'000
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'486'300	caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	540'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'850'000	caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	423'073
Diverses cautions en faveur de la viticulture							1'012'500
Prêt de la BCN de CHF 568'000	caution simple	Fds de roulement	568'000	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	568'000
Prêt de la BCN de CHF 260'500	caution simple	Fds de roulement	260'500	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	260'500
Prêt de la BCN de CHF 184'000	caution simple	Fds de roulement	184'000	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	184'000
Fondation FECPA							499'973
Prêt de CPCN de CHF 367'500	caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	279'245
Prêt de CPCN de CHF 91'124	caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	77'444
Prêt de CPCN de CHF 168'604	caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	143'284
Fondation Addiction Neuchâtel							8'208'113
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'500'000	caution simple	Fds de roulement	6'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	6'100'000
Prêt de CPCN de CHF 1'184'700	caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	805'500
Prêt de CPCN de CHF 352'000	caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	326'100
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	CPCN	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	46'400
Prêt de CPCN de CHF 392'223	caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	333'363
Prêt de CPCN de CHF 702'080	caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	596'750
Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations							35'000
Prêt de CPCN de CHF 50'000	caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	35'000
Fondation Carrefour							611'489
Prêt de la BCN de CHF 402'000	caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	359'680
Prêt de la BCN de CHF 287'809	caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	251'809
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							2'147'606
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	1'600'000
Prêt de CPCN de CHF 441'100	caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	299'500
Prêt de CPCN de CHF 98'352	caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	83'592
Prêt de CPCN de CHF 193'614	caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	164'514

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2021
Fondation François-Louis Borel							905'939
Prêt de CPCN de CHF 694'300	caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	527'430
Prêt de la BCN de CHF 432'582	caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	378'509
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide							68'000
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	CPCN	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	68'000
Fondation l'enfant c'est la vie							1'286'830
Prêt de CPCN de CHF 1'078'400	caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	732'800
Prêt de la BCN de CHF 651'830	caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	554'030
Fondation Les Billodes							387'300
Prêt de CPCN de CHF 144'000	caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	104'500
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	138'800
Fondation Les Perce-Neige							31'406'717
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 28'000'000	caution simple	Fds de roulement	28'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	27'070'000
Prêt de CPCN de CHF 3'715'700	caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'523'700
Prêt de la BCN de CHF 2'132'961	caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	1'813'017
Fondation Ressource, Foyer André							-
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2023	0.75%	0
Foyer Handicap							1'829'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'500'000	caution simple	Fds de roulement	2'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	762'334
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	578'000
Prêt de CPCN de CHF 190'535	caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	161'945
Prêt de CPCN de CHF 384'411	caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	326'721
Haute-Ecole Arc							3'400'000
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	3'400'000
Job Eco SA							44'732
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	44'732
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'140'800
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	0
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	2'140'800
Programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19							898'643
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	87'493
Crédit en compte courant de la Berner Kantonalbank de CHF 100'000	caution solidaire	Fds de roulement	42'000	05.06.2020	19.10.2030	0.00%	19'304
Crédit en compte courant de UBS de CHF 200'000	caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	65'100
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	45'938
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 180'000	caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	19.10.2030	0.00%	47'250
Prêt de la BCN de CHF 50'000	caution solidaire	Fds de roulement	21'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	13'300
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	52'500	31.07.2020	19.10.2030	0.00%	52'500
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	04.06.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Prêt de la BCN de CHF 135'000	caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	42'000
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	27.07.2020	19.10.2030	0.00%	84'525
Prêt de la BCN de CHF 104'000	caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	32'900
Prêt de la Confédération de CHF 1'800'000	caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	150'000
Prêt de la Confédération de CHF 1'000'000	caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	83'333
Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe							150'600'012
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 14'000'000	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	13'100'012
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 250'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	137'500'000
Serei, service d'entraide et d'information							187'700
Prêt de CPCN de CHF 167'100	caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	120'200
Prêt de CPCN de CHF 75'000	caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	67'500
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							2'800'000
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.00%	825'000
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.00%	825'000
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.00%	825'000
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.00%	325'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							450'000
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	450'000

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

²⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

³⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2021
Total				881'177'093
Autres engagements hors bilan				881'177'093
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
CPCN, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	417'945'579
CPCN, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	459'046'154
Litiges en cours ⁶⁾	Engag. Condit.	Divers	Divers	3'535'360
Modification du subventionnement des cours interentreprises ⁷⁾	Engag. Condit.	ACE	17.02.2021	650'000

¹⁾ L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, CPCN, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités) au 31.12.2021, la caisse affiche un découvert technique attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de 417'945'579 francs au 01.01.2022. L'importante diminution par rapport à l'engagement conditionnel présentée dans le rapport de gestion financière 2019, découle de l'adoption par l'Autorité de surveillance LPP (As-So) d'un nouveau règlement de liquidation partielle, la référence à la détermination du découvert étant désormais le degré de couverture (81,6% au 31.12.2021). La réserve de fluctuation de valeurs est dès lors portée en déduction de la part non capitalisée des engagements. Cette révision et le résultat réjouissant depuis 3 ans de la caisse permettent de réduire les montants du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État de plus de moitié.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à la CPCN. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités), le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 459'046'154 francs au 31.12.2021. L'importante diminution par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2019 découle du même principe qu'évoqué au point 4) ci-dessus.

⁶⁾ Trois litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, mais un seul est chiffré à ce jour pour un montant de CHF 1'487'413. A cela s'ajoutent deux autres litiges en cours pour un montant de 2'031'404 francs à la santé publique et de 16'543 francs au service pénitentiaire qui sont également considérés comme engagement conditionnel.

⁷⁾ Engagement conditionnel suite à la révision en 2021 de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises dans le canton et hors canton (RSN 414.110.02).

6.5.6. Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 5'222'000 au 31.12.2021, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie et le service de l'aménagement du territoire.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2 la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2021 se monte à CHF 49'551'399.39. Il est à relever que les versements effectués d'une convention fait l'objet d'un dépassement de CHF 151'000 (CHF 1'511'000 au lieu de CHF 1'360'000).

6.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2020	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements ²⁾	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2021
108 Immobilisations corporelles du PF	137'626'351.97	4'441'837.21	-5'102'469.71	-	-	136'965'719.47
Terrains promotions économiques	26'249'377.98	-	-474'858.45	-	-	25'774'519.53
Autres terrains	60'236'795.52	2'807'959.50	-2'025'733.75	-	-	61'019'021.27
Bâtiments	51'140'178.47	1'633'877.71	-2'601'877.51	-	-	50'172'178.67

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2020	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements ²⁾	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2021
140 Immobilisations corporelles du PA	1'104'379'612.15	36'529'633.66	-20'826.80	-1'157'434.29	-32'476'314.73	1'107'254'669.99
Terrains non bâtis	76'918'388.57	-393'418.69	-1.00	-	-	76'524'968.88
Terrains agricoles	4'497'841.07	-	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	132'944.08	98'931.65	-	-	-	231'875.73
Routes, chemins	82'401'163.66	-168'780.50	-	-	-2'325'096.00	79'907'287.16
Ponts	9'197'194.04	16'821.33	-	-	-227'195.00	8'986'820.37
Tunnels	54'798'067.80	-	-	-	-1'527'707.00	53'270'360.80
Surfaçage des routes	1'862'592.38	-	-	-	-301'395.00	1'561'197.38
Instal tchq sig	337'926.46	26'249.92	-	-	-39'367.00	324'809.38
Aménag. cours eau	4'634'584.57	-	-	-	-94'025.00	4'540'559.57
Instal ctr bruit	3'867'447.67	-	-	-	-161'478.00	3'705'969.67
Ouvrages protection	662'414.82	-	-	-	-125'871.00	536'543.82
Inst.alimentat. eau	967'554.90	-	-	-	-25'702.00	941'852.90
Bâtiment	685'530'244.88	5'736'377.14	16'525'147.77	-1'250'000.00	-17'688'795.00	688'852'974.79
Bât. enveloppe	1'669'691.72	20'290.95	526'008.45	-	-43'709.00	2'172'282.12
Bât. installations	1'901'578.04	-18'363.52	40'249'456.28	-	-66'835.00	42'065'835.80
Bât.aménag.intérieur	2'938'740.60	34'910.64	21'326'368.72	-	-78'429.00	24'221'590.96
Bât.aménag.extérieur	207'452.00	-	183'150.12	-	-7'409.00	383'193.12
Forêts yc terrains	5'648'417.00	-	-	-	-	5'648'417.00
Mob&biens meubles	2'992'462.69	180'300.00	-	-	-466'001.00	2'706'761.69
Machines,appareils	3'472'585.38	621'384.27	-	-	-1'180'470.00	2'913'499.65
Instrum.&outillages	188'861.88	772'568.37	0.00	-	-138'823.00	822'607.25
Equip&installations	12'444'527.81	1'309'751.07	781'231.40	-	-1'345'304.83	13'190'205.45
Véhicule usage crt	3'463'872.12	2'093'313.70	-	-	-1'059'917.72	4'497'268.10
Infrastructures info	5'609'835.49	740'216.13	212'429.54	-	-2'813'444.69	3'749'036.47
Véhicules spéciaux	6'813'477.56	424'559.70	-	-	-909'944.00	6'328'093.26
Systèmes communicati	5'049'939.41	531'604.75	-	-	-1'067'201.49	4'514'342.67
IP Crédit d'études	2'803'881.02	784'713.65	43'000.00	-1'157'434.29	-782'195.00	1'691'965.38
IEC Aménag.cours eau	244'014.05	275'356.40	-8'211.60	-	-	511'158.85
IEC Routes, chemins	19'134'542.67	6'251'000.79	-	-	-	25'385'543.46
IEC Tunnels	68'228.18	-	-	-	-	68'228.18
IEC Surfaçage routes	10'694'113.19	2'338'456.24	-	-	-	13'032'569.43
IEC Instal.tech.sig.	43'385.36	93'978.31	-	-	-	137'363.67
IEC Instal ctr bruit	-	101.41	-	-	-	101.41
IEC Ouvrages protect	96'725.60	767'397.88	-	-	-	864'123.48
IEC Bâtiment	25'232'590.92	3'217'982.01	-16'531'801.77	1'250'000.00	-	13'168'771.16
IEC Bât. enveloppe	1'413'406.76	799'125.17	-526'008.45	-	-	1'686'523.48
IEC Bât.installation	39'230'142.80	980'111.24	-40'210'254.04	-	-	0.00
IEC Bât.aménag.intér	21'296'240.19	983'795.64	-21'326'368.72	-	-	953'667.11
IEC Bât.aménag. ext.	-	272'680.20	-183'150.12	-	-	89'530.08
IEC Mob., biens meu.	80'800.45	1'245'457.76	-	-	-	1'326'258.21
IEC Infra. Info.	192'731.13	1'576'876.95	-226'601.34	-	-	1'543'006.74
IEC Crédit études	4'114'388.55	3'749'221.83	-34'788.40	-	-	7'828'821.98
142 Immobilisations incorporelles	12'246'204.66	6'220'015.96	14'171.80	1'157'434.29	-5'397'713.67	14'240'113.04
Logiciels	12'246'204.66	5'755'059.55	76'637.80	-7'765.50	-5'081'324.67	12'988'811.84
Crédit études - Inc.	-	2'659.16	-	1'157'434.29	-316'389.00	843'704.45
IEC Logiciels	-	462'297.25	-62'466.00	7'765.50	-	407'596.75
146 Subventions d'investissements	151'955'692.54	3'274'639.31	-	-	-21'320'261.86	133'910'069.99
Subv. Confédération	60'692'317.20	60'156.65	-	-	-8'915'339.00	51'837'134.85
Subv. cantons	99'148.40	-	-	-	-11'016.00	88'132.40
Subv. communes	44'703'676.14	1'359'769.54	-	-	-7'020'549.20	39'042'896.48
Subv. entr pub	12'747'552.70	-355'618.97	-	-	-1'559'473.00	10'832'460.73
Subv. entr privées	33'045'523.08	1'959'056.09	-	-	-3'687'632.66	31'316'946.51
Subv.org.privées BnL	-	221'700.00	-	-	-	221'700.00
Subv. Ménages privés	667'475.02	29'576.00	-	-	-126'252.00	570'799.02

¹⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

²⁾ Ne concerne que des reclassifications d'immobilisations entre les catégories corporelles et incorporelles

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) ¹⁾	Désignation de l'objet	Solde du prêt
144 Prêts		124'618'600.90
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	2'322'600.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	70'853'323.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	336'000.00
Prêts d'études	Prêts d'études	785'290.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	156'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	9'713'783.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	229'000.00
Prêts NPR	Divers	24'045'041.40
Prêts à des collectivités	Autres prêts	6'678'320.80
Prêts COVID	Prêts COVID	2'249'780.00
Prêts PI - Développement économique	Prêts PI - Développement économique	2'110'000.00
Prêts SCSP	Prêts SCSP	600'000.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	4'477'428.00
Prêts du fonds de désendettement	Prêts pour désendettement	62'033.70

¹⁾ En dérogation à l'article 26 RLFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

6.5.8. Informations supplémentaires

6.5.8.1. Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

Provisions en relation avec la pandémie COVID-19

Trois provisions ont été constituées en 2021 à hauteur de CHF 1'571'050. La première provision est liée à une décision du Conseil d'État, prise par un arrêté urgent en 2021, pour une aide à fonds perdu de CHF 1'000'000 destinée à encourager les entreprises (PME et starts-up) dans leurs activités de recherche et développement afin de donner une impulsion aux projets d'innovation et de transferts technologiques collaboratifs de Microcity. Cette décision a été considérée comme irrévocable et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision.

Deux autres provisions pour un total de CHF 571'050 relatives à des aides COVID-19 en faveur de partenaires ont été conservées. Les éléments à disposition à la clôture des comptes n'étant pas assez précis pour confirmer le montant exact des provisions nécessaires, et par mesure de prudence, le Conseil d'État a décidé de les conserver suite aux éléments complémentaires portés à sa connaissance.

Provision pour litiges en cours surévaluée

La réalisation de biens saisis à l'incriminé, lors de la fraude au service des contributions, se monte à CHF 217'620.10. Ce montant aurait pu être comptabilisé en recettes et aurait pu justifier de dissoudre ce même montant de la provision constituée à l'époque pour compenser le montant total de la fraude. Cependant le Conseil d'État a jugé prudent de conserver ce montant en provision, vu l'incertitude sur les comptes et le montant total du préjudice. C'est la raison pour laquelle la provision a été augmentée au lieu d'être partiellement dissoute.

6.5.8.2. État des emprunts bancaires au 31.12.2021

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2020 *	Annuités 2021			Dettes au 31.12.2021 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'845'345'000	17'539'777	87'500'000	105'039'777	1'820'171'018
Intérêts courus 2020							-6'009'240		-6'009'240	
Intérêts courus 2021							5'116'704		5'116'704	
Emprunts obligataires						875'000'000	5'015'000	0	5'015'000	975'000'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000		375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000		125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000		350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	0	0		0	100'000'000
Emprunts à taux fixes						510'000'000	12'450'417	87'500'000	99'950'417	422'500'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000	50'000'000	51'525'000	0
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	30'000'000	30'720'000	0
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	145'000'000	4'410'417	7'500'000	11'910'417	137'500'000
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	1'923'188	0	1'923'188	100'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'112'500.00		1'112'500	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7698%	0	384'891		384'891	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.5821%	50'000'000	-291'064		-291'064	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	608'361		608'361	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7701%	0	385'056		385'056	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.5531%	50'000'000	-276'556		-276'556	50'000'000
Emprunts à court terme						360'345'000	-956'292	0	-956'292	322'671'018
0.345M - (0.00%) - 06.11.2020/07.05.2021	FFPP	06.11.2020	07.05.2021	345'000	0.0000%	345'000	0		0	0
100M - (-0.35%) - 15.09.2020/08.01.2021	Organis. inter.	15.09.2020	08.01.2021	100'000'000	-0.3500%	100'000'000	-111'806		-111'806	0
20M - (-0.55%) - 06.10.2020/05.01.2021	Banque	06.10.2020	05.01.2021	20'000'000	-0.5500%	20'000'000	-27'806		-27'806	0
30M - (-0.47%) - 30.10.2020/29.01.2021	Banque	30.10.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.4700%	30'000'000	-35'642		-35'642	0
30M - (0.00%) - 03.11.2020/03.02.2021	Banque	03.11.2020	03.02.2021	30'000'000	0.0000%	30'000'000	0		0	0
30M - (-0.46%) - 24.11.2020/26.02.2021	Banque	24.11.2020	26.02.2021	30'000'000	-0.4600%	30'000'000	-36'033		-36'033	0
20M - (-0.30%) - 24.11.2020/24.02.2021	Organis. privé	24.11.2020	24.02.2021	20'000'000	-0.3000%	20'000'000	-15'333		-15'333	0
100M - (-0.52%) - 18.12.2020/22.01.2021	Organis. inter.	18.12.2020	22.01.2021	100'000'000	-0.5200%	100'000'000	-50'556		-50'556	0
30M - (-0.70%) - 15.12.2020/29.01.2021	Banque	15.12.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.7000%	30'000'000	-26'250		-26'250	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2021	Divers	01.01.2021	31.12.2021	divers	divers	0	-652'867		-652'867	0
2.7M - (0.00%) - 01.10.2021/30.06.2022	Association	01.10.2021	30.06.2022	2'700'000	0.0000%	0	0		0.00	2'700'000
80M - (-0.54%) - 08.10.2021/28.01.2022	Organis. Intern.	08.10.2021	28.01.2022	80'000'000	-0.5400%	0	0		0.00	80'000'000
25M - (-0.35%) - 08.10.2021/28.01.2022	Banque	08.10.2021	28.01.2022	25'000'000	-0.3500%	0	0		0.00	25'000'000
30M - (-0.60%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	30'000'000	-0.6000%	0	0		0.00	30'000'000
20M - (-0.55%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	20'000'000	-0.5500%	0	0		0.00	20'000'000
30M - (-0.54%) - 03.12.2021/25.02.2022	Caisse pension	03.12.2021	25.02.2022	30'000'000	-0.5400%	0	0		0.00	30'000'000
50M - (-0.50%) - 13.12.2021/04.01.2022	Caisse pension	13.12.2021	04.01.2022	50'000'000	-0.5000%	0	0		0.00	50'000'000
20M - (-0.42%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	20'000'000	-0.4200%	0	0		0.00	20'000'000
10M - (-0.50%) - 17.12.2021/07.01.2022	Assurance	17.12.2021	07.01.2022	10'000'000	-0.5000%	0	0		0.00	10'000'000
50M - (-0.40%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	50'000'000	-0.4000%	0	0		0.00	50'000'000
Ligne de crédit ouverte au 31.12.	Banque	31.12.2021	xx.xx.2022	4'971'018	-0.3500%	0	0		0.00	4'971'018

* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans la statistique financière.

** Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNE (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNE).

6.5.8.3. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2020	Comptes 2021	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	138.5%	142.8%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ¹⁾	116.2%	69.3%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.5%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	0.0%	-0.2%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = acceptable > 1% = pas acceptable	Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	152.2%	149.1%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	3.5%	4.9%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.2%	3.5%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	8'327	8'449	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	2.8%	2.0%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.4%	2.2%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

6.5.8.4. Informations particulières 2021

Incidences financières relatives à la pandémie COVID-19

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la crise liée à la COVID-19 et ses conséquences, sanitaires, économiques et sociales sans précédent tant à l'échelle mondiale, qu'à l'échelle nationale, cantonale et communale. Le contexte particulièrement instable et incertain ont eu des répercussions importantes sur l'économie et les finances de notre canton.

Des estimations ont été réalisées au bouclage des comptes afin de disposer d'une statistique des incidences financières directes de la pandémie sur le compte de résultats et le compte des investissements. Ces estimations ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact de la crise sur les comptes 2021 de l'État, puisque certains éléments (directs

ou indirects) sont difficilement chiffrables (comme l'impact sur les recettes fiscales). Toutefois, elles servent d'information sur l'ampleur de la crise. À ce titre, les incidences financières directement imputables à la pandémie sur le compte de résultats 2021 ont été identifiées en termes nets pour un montant de CHF 47,3 millions (hors fiscalité, difficilement chiffrable). Il est à relever que ce montant tient compte également des dissolutions de provisions, à hauteur de CHF 17,9 millions, créées au cours de l'exercice 2020 et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque n'existe plus ou celui-ci a diminué, ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute.

Les incidences financières de la pandémie sur le compte des investissements découlent sur des recettes nettes d'investissement de CHF 1,3 million, issus des premiers remboursements (partiels ou remboursements totaux selon les situations) de prêts accordés par le service de l'économie aux différents acteurs économiques.

Brèche de financement de l'Université

Pour rappel, une brèche dans les subventions aux universités est apparue lors du changement de système de financement. La Confédération n'avait pas versé en 2013 la subvention 2012 mais celle relative à l'exercice 2013. La subvention 2012 n'avait donc pas été versée. Le canton de Neuchâtel, conjointement à quatre autres cantons, avait intenté une action en justice contre la Confédération visant à réclamer les subventions de base 2012. Le Tribunal administratif fédéral avait conclu, dans son arrêt du 10 novembre 2015, que le versement de 2013 concernait les subventions de base dues non pour l'année 2013 mais bien pour l'année 2012, validant par là-même le système de subventionnement préexistant (subvention N versée en N+1). La Confédération avait d'ailleurs comptabilisé une provision en relation avec cet engagement, mais qui a été dissoute en 2020 sur la base d'un deuxième arrêt du Tribunal Fédéral (2C_643/2019) suivi également de la modification d'une ordonnance. La Confédération ne reconnaissant plus cet engagement envers les cantons universitaires, l'État a dû amortir en 2021 l'actif net de CHF 22,7 millions étant donné que les conditions de sa reconnaissance comme actif n'étaient plus réunies, les probabilités d'obtenir le versement étant trop incertaines.

Reclassement comptable du patrimoine financier au patrimoine administratif

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'État a acquis par le biais du patrimoine financier des actions de Groupe E SA pour un total de CHF 6'523'875 et des actions de Viteos SA pour un total de CHF 6'766'650. La réévaluation de ces actions a engendré une plus-value globale de CHF 4'287'088.52 dans les comptes 2020 et de CHF 812'496.23 en 2021, portant ainsi la valeur des titres au bilan à CHF 18'390'109.75 au 31.12.2021. L'État de Neuchâtel, avant les acquisitions de 2020, était déjà propriétaire de titres du Groupe E SA valorisées à plus de CHF 30 millions au bilan et intégrant le patrimoine administratif. Dès lors et par souci de cohérence, les participations du Groupe E SA et de Viteos SA acquises en 2020 ont été transférées durant l'exercice 2021 du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de CHF 18'390'109.75. Les communes détentrices de participations similaires ont été invitées à en faire de même.

De plus, avant le passage au MCH2 en 2018, l'État de Neuchâtel a acquis 8 parts sociales dans des coopératives d'habitation acquises par le biais du patrimoine financier, pour un montant total de CHF 1'342'000. Après le passage au MCH2 en 2018, les nouvelles acquisitions de parts sociales dans des coopératives d'habitation sont effectuées par le patrimoine administratif et les dépenses y relatives comptabilisées dans le compte des investissements. L'ensemble des parts sociales des coopératives d'habitation, qu'elles aient été acquises avant ou après le passage au MCH2 en 2018, servent d'instrument à la mise en œuvre de la politique du logement pour notamment permettre aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique de mettre sur le marché des logements à loyers à prix coutant. Dès lors et par souci de cohérence, les parts sociales inscrites au patrimoine financier ont été transférées durant l'exercice 2021 au patrimoine administratif pour un montant de CHF 1'342'000.

Conformément à l'art. 5, let. i) RLFInEC, le transfert technique d'immobilisations du patrimoine financier au patrimoine administratif se matérialise comptablement par l'inscription d'une dépense (non budgétée) au compte des investissements 2021 respectivement de CHF 18'390'109.75 et de CHF 1'342'000, sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relatives l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021.

6.5.8.5. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun évènement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2021 n'est constaté.